Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_08-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 5 décembre 2025

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date d'affichage
26 septembre 2025

N° de la délibération **:**
2025/12/08

Objet de la délibération **:**
Adhésion à la Fondation du Patrimoine

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHALON, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL, Mmes. RUELLAN, QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT,

Absents (excusés) : Mmes. LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'état.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités, au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation du mécénat,
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200 euros.

Il est ainsi proposé l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Plerneuf.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_08-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_08-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- AUTORISE l'adhésion de la commune de Plerneuf à la Fondation du Patrimoine ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis ;
- AUTORISE la Fondation du Patrimoine à collecter les fonds pour le compte de la commune de Plerneuf.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF (COTES D'ARMOR)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_08-DE